EXOCET LEMAN

Annemasse, le 30/06/2014

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE DIRECTEUR DU 18/06/2014

Présents: CORDIN Philippe - - POGGIOLI Jean-Yves - GIORDANO Bernard - SAADI Walid -OTHMAN André

Absents excusés: DI BILIO Nathalie - LORNE Patrick - REVY Laure - RONJON Elodie - GOUY-PAILLIER Christophe– GODART Robert JEAN Peggy

---

- **Piscine Annemasse**

  Rdv pris le 02/07/14 entre le Directeur de la piscine (M CUSIN Alain), Jean-Yves et Philippe pour passer en revue tous les sujets relevant de l'organisation à venir, à savoir :
  - Droits et devoirs concernant l'utilisation de la piscine et des locaux qui nous sont dédiés
  - Libération du local d'Etrembières et l'intégration des nouveaux locaux

- **Finances**

  RAS

- **Inscriptions**

  A ce jour 94 inscrits, ce qui correspond aux prévisions (35% de perte d'adhérents depuis la fermeture de la piscine).

- **Formations**

  Les formations prévues (N1/N2/N3) avancent sans problèmes particuliers.
  Il reste à organiser une formation nitrox et nitrox confirmé.

- **Tougues**

  Suite au dernier rdv pris avec Madame le Maire, nous avons récupéré le bail qui avait été établi.
  Des discussions il ressort qu'aucun travaux n'est particulièrement envisagé par la Mairie dans nos lcoaux, contrairement à ce qui avait été envisagé précédemment.

- **Remboursement des formations encadrants/monitorats**

  Suite à la demande d'un de nos membres, concernant une formation pouvant conduire au DP Trimix et après analyse de cette formation et de ce qu'elle pourrait amener au club, le comité rappelle d'une part les consignes du règlement intérieur

  Formations d'encadrement :

  Le Club fonctionne depuis sa création avec de l'encadrement bénévole, aussi une aide est spécifiquement apportée aux formations de l'initiateur, du niveau 4 et du monitorat dans les conditions suivantes :

  Le remboursement annuel des frais de formation sur trois ans, au terme de chaque saison, sous réserve d'une participation active à l'encadrement.
  La décision du remboursement sera validée par le Comité Directeur ou le Référent Technique.
  Ce remboursement fera l'objet d'une présentation d'un devis par l'élève postulant avant son engagement à l'examen.
  Le Comité Directeur prendra la décision de rembourser tout ou partie du devis par vote majoritaire.

  Et d'autre part, l'analyse de cette formation, fort de différents articles du code des sports tant à démontrer qu'au-delà de la dite formation, les structures du club ne seraient pas complète pour permettre l' organisation de telles plongées .
  En conséquence et afin de ne pas faire de cas particulier, le Comité rejette la demande.

- **Matériels**

  Suite à la formation des niveaux 1, compte-tenu du constat de l'état des combinaisons, le Comité décide des investissements suivants :

Achat de combinaisons une pièce de 5mm pour les tailles suivantes (1 XS - 1 S-2 M-2 L-1 XL) soit 7 combinaisons en restant dans un budget cible de 1000€ (chercher les promos !!!)

- **Events**

Le club se doit d'être présent aux deux évènements suivants :

Le forum des Associations d'Annemasse le 06/09/14

La buvette du 14 juillet à Chens sur Léman (engagement fait)

A ce jour, nous manquons cruellement d'un pilote organisateur prenant en charge le sujet Buvette du 14 juillet.
Un appel au peuple va être lancé.

Le Secrétaire
CORDIN Philippe